



Liste des Délibérations du 31^{ème} Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du 07 Mars 2023

Séance du 07 Mars 2023	Membres en exercices : 14	Présents : 11	Votants : 13
------------------------	---------------------------	---------------	--------------

Présents :	M RAFFEGEAU Hugues, Maire, Mme BRUNARD Chrystèle, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, Mme PHILIPPE Sylvie, M ALLAIN Jean-Charles, Mme GROUX Claudie, Mme MITTERNIQUE HERMANT Laetitia et M ROLLAND Yannick.
Absent ayant donné procuration :	M ROUXEL Serge à M LORANT Jacky et M FEVRIER Amaury à M ALLAIN Jean-Charles
Secrétaire de séance :	M. PHILIPPE Sylvie, désigné à l'unanimité et conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

- **DELIBERATION N°2023/001 – DOMAINE ET PATRIMOINE : BIENS SANS MAITRES – INCORPORATION DE LA PARCELLE ZK 168 SITUE AU BOIS GUIMARD DANS LE COMAINE COMMUNAL**

A l'unanimité, le Conseil municipal incorpore au sein de son domaine communal la parcelle cadastrale ZK 186 d'une superficie de 95 m² située au Bois Guimard sur la commune, en exerçant ses droits en application de l'article 713 du Code Civil.

- **DELIBERATION N°2023/002– DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZE 204 SITUEE RUE DE L’AFF**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle ZE 204 d'une superficie de 1 305 m² située Rue de l'Aff appartenant à Madame Marie-Yann NIVOIS.

- **DELIBERATION N°2023/003 – RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMBLESSAC POUR LA PARTICIPATION A DES FRAIS DIVERS AU SUJET DE L’AGENT INTERCOMMUNAL (Formations, ...)**

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de participer financièrement aux frais divers (formations, frais kilométriques, visites médicales, adhésion organisme extérieurs, ...) liés à l'agent intercommunal entre les communes de Comblessac et Les Brulais.

- **DELIBERATION N°2023/004 – INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION DES STATUTS DE VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ – SUPPRESSION DE LA COMPETENCE CYBERBASE ET COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

A l’unanimité, le Conseil Municipal acte la restitution à la Commune de la Chapelle Bouëxic du fonctionnement de sa cyber base au 1^{er} janvier 2023 ainsi que le non renouvellement de la convention de mise à disposition de l’agent de la Chapelle Bouëxic au 31 décembre 2022.

- **DELIBERATION N°2023/005 – ASSOCIATIONS COMMUNALES : ACQUISITION D’UN DRAPEAU OPEX PAR LA SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS DE COMBLESSAC – LES BRULAIS – PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

A l’unanimité, le Conseil municipal, attribue une subvention d’un montant de 547,50 € à la section des anciens combattants de Comblessac / Les Brulais en participant à la prise en charge de l’acquisition d’un drapeau OPEX auprès de la société LMP-Communication.

- **DELIBERATION N°2023/006 – URBANISME : ELABORATION D’UN DOCUMENT D’URBANISME – APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE**

A l’unanimité, le Conseil municipal, approuve l’élaboration de la carte communale de Les Brulais.

- **DELIBERATION N°2023/007 – URBANISME : ETUDE DE PROTECTION PAYSAGERE ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES – APPROBATION**

A l’unanimité, le Conseil municipal, approuve le dossier d’identification des éléments de patrimoine du territoire communal de Les Brulais.

- **DELIBERATION 2023/008 – URBANISME : INSTAURATION D’UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LES BRULAIS**

A l’unanimité, le Conseil municipal, institue le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les secteurs tel qu’ils figurent au plan annexé à la présente délibération de la Carte Communale approuvé le 07 Mars 2023.